

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# Vista Universele Beschermingslak glans

Réf.	130000007652/
N° rév.	1.0
Date de révision	05.03.2020
Date d'impression	06.03.2020

<b>RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE</b>
--

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Vista Universele Beschermingslak glans

Code du produit 34325-001

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Couche pour le bois  
Vernis transparent

Utilisations déconseillées Ces informations ne sont pas disponibles.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Vistapaint B.V.  
Spiegelstraat 17  
Industrieterrein Heron  
2631 RS Nootdorp  
Téléphone: +31(0)70 369 41 41  
Téléfax: +31(0)70 386 92 98

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS Belgique	Information et demande de fiches de données de sécurité: Dimitri Verhage d.verhage@vistapaint.nl
---	---

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence Belgique

NVIC Tel.: +31(0)302748888  
Exclusivement pour médecin principal, l'empoisonnement accidentel, peuvent être obtenus. Exclusivement pour conseiller professionnel.

<b>RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS</b>
---

# Vista Universele

## Beschermingslak glans

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
Catégorie 1

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

#### Prévention:

P261

P280

Éviter de respirer les vapeurs.  
Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P333 + P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362 + P364

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Élimination:

P501

Rapporter le contenu/le contenant à une entreprise d'élimination de déchets agréée ou à un point de collecte communal.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Adipohydraside  
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

# Vista Universele

## Beschermingslak glans

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
2-butoxyéthanol	111-76-2 203-905-0 01-2119475108-36-XXXX	Acute Tox.4; H332 Acute Tox.4; H312 Acute Tox.4; H302 Eye Irrit.2; H319 Skin Irrit.2; H315	≥ 1 - < 10
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5 203-961-6 01-2119475104-44-XXXX	Eye Irrit.2; H319	≥ 1 - < 10
Adipohydraside	1071-93-8 213-999-5 01-2119962900-36-XXXX	Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic2; H411	≥ 0,25 - < 1
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	2682-20-4 220-239-6	Acute Tox.3; H301 Acute Tox.3; H311 Acute Tox.2; H330 Skin Corr.1B; H314 Eye Dam.1; H318 Skin Sens.1A; H317 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	≥ 0,0025 - < 0,025

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Conseils généraux

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

# Vista Universele

## Beschermingslak glans

Inhalation	appeler un médecin. Transférer la personne à l'air frais. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Contact avec la peau	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
Contact avec les yeux	Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin. Garder tranquille.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique.  
Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche  
Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Conseils supplémentaires

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

# Vista Universele

## Beschermingslak glans

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs.
<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
<b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
<b>6.4 Référence à d'autres rubriques</b>	Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Mesures d'hygiène	Observer les réglementations de la protection du travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans le conteneur d'origine. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
--	---

# Vista Universele

## Beschermingslak glans

Précautions pour le stockage en commun

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.  
Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limite(s) d'exposition

Composants		No.-CAS
Base	Type:	Paramètres de contrôle
2-butoxyéthanol		111-76-2
2000/39/EC	Valeurs limites - huit heures	98 mg/m <sup>3</sup>
2000/39/EC	Valeurs limites - huit heures	20 ppm
Conseils supplémentaires:	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau	
	Indicatif	
2000/39/EC	Limite d'exposition à court terme	246 mg/m <sup>3</sup>
2000/39/EC	Limite d'exposition à court terme	50 ppm
Conseils supplémentaires:	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau	
	Indicatif	
BE OEL	Valeur limite	98 mg/m <sup>3</sup>
BE OEL	Valeur limite	20 ppm
Conseils supplémentaires:	La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.	
BE OEL	Valeur courte durée	246 mg/m <sup>3</sup>
BE OEL	Valeur courte durée	50 ppm
Conseils supplémentaires:	La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.	
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		112-34-5
2006/15/EC	Limite d'exposition à court terme	101,2 mg/m <sup>3</sup>
2006/15/EC	Limite d'exposition à court terme	15 ppm

# Vista Universele

## Beschermingslak glans

Conseils supplémentaires:	Indicatif	
2006/15/EC	Valeurs limites - huit heures	67,5 mg/m <sup>3</sup>
2006/15/EC	Valeurs limites - huit heures	10 ppm
Conseils supplémentaires:	Indicatif	
BE OEL	Valeur limite	67,5 mg/m <sup>3</sup>
BE OEL	Valeur limite	10 ppm
BE OEL	Valeur courte durée	101,2 mg/m <sup>3</sup>
BE OEL	Valeur courte durée	15 ppm

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Garantir une bonne aération ; si possible, utiliser ou installer des extracteurs d'air internes.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- a) Protection des yeux/du visage
- Porter des lunettes de protection pour se protéger des projections de liquide.  
Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
- b) Protection de la peau  
Protection des mains
- Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau  
Avant de commencer à travailler, appliquer une préparation pour soins de la peau, résistante à l'eau, sur les parties exposées de la peau.  
Porter des gants de protection en cas de contact avec la peau pendant l'application.
- Délai de rupture: 480 min  
Épaisseur minimale: 0,4 mm  
Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 730 Camatril® Velours (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, www.kcl.de) ou de gants équivalents.  
Les surfaces de la peau entrant en contact avec le produit doivent être enduites de crème de protection. Ces crèmes ne doivent en aucun cas être utilisées après un contact.

# Vista Universele

## Beschermingslak glans

	<p>Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.</p> <p>Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.</p>
Protection du corps	<p>Vêtements de protection à manches longues</p> <p>Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.</p> <p>Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.</p>
c) Protection respiratoire	<p>Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.</p> <p>Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.</p> <p>L'utilisateur doit porter un masque équipé d'un filtre à particules P2 lors de l'application par projection.</p> <p>Protection respiratoire conforme à EN 143.</p>

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	<p>Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.</p> <p>En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.</p>
-------------------	---

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide
Couleur	clair
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas de données disponibles
pH	env. 8,2
Point de fusion/point de congélation	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas de données disponibles
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	Pas de données disponibles



# Vista Universele

## Beschermingslak glans

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	Pas de données disponibles
Pression de vapeur	Pas de données disponibles
Densité de vapeur	Pas de données disponibles
Densité	env. 1,04 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition	Pas de données disponibles
Viscosité	
Viscosité, dynamique	env. 470 mPa.s (20 °C)
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non applicable

### 9.2 Autres informations

Temps d'écoulement	Pas de données disponibles
--------------------	----------------------------

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Ces informations ne sont pas disponibles.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Acides forts et bases fortes

# Vista Universele

## Beschermingslak glans

Oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Température de décomposition	Pas de données disponibles

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

##### Composants:

##### **2-butoxyéthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): 1.746 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation Nocif par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cutanée Nocif par contact cutané.

##### **2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:**

Toxicité aiguë par voie orale Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation Toxique par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cutanée Toxique par contact cutané.

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

##### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Composants:

##### **2-butoxyéthanol:**

# Vista Universele

## Beschermingslak glans

Provoque une irritation cutanée.

### **2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Composants:**

#### **2-butoxyéthanol:**

Provoque une sévère irritation des yeux.

### **2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:**

Provoque une sévère irritation des yeux.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Produit:**

Peut provoquer une allergie cutanée.  
Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

### **Composants:**

#### **Adipohydrazide:**

Peut provoquer une allergie cutanée.

### **2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:**

Peut provoquer une allergie cutanée.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

#### **Produit:**

Génotoxicité in vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Cancérogénicité**

#### **Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité pour la reproduction**

#### **Produit:**

Effets sur la fertilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Vista Universele

## Beschermingslak glans

Toxicité pour le développement                      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité par aspiration**

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Information supplémentaire**

**Produit:**

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### **12.1 Toxicité**

**Produit:**

Toxicité pour les poissons                      Pas de données disponibles

**Composants:**

**Adipohydrazide :**

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques                      CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 9,6 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

**2-méthyl-2H-isothiazole-3-one :**

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)                      10

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)                      1

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

# Vista Universele

## Beschermingslak glans

**Produit:**

Biodégradabilité Pas de données disponibles

**Composants:****Adipohydrazide :**

Biodégradabilité Biodégradation: 60 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 302B

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

Bioaccumulation Pas de données disponibles

**Composants:****2-(2-butoxyéthoxy)éthanol :**

Coefficient de partage: n- log Pow: 0,56  
octanol/eau

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:**

Mobilité Pas de données disponibles

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit L'utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits.  
Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

# Vista Universele

## Beschermingslak glans

Emballages contaminés	Les quantités fractionnées et restantes peuvent être réutilisées. Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés. Recyclage des emballages vides.
Code d'élimination des déchets	08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses (*) déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/EG

### RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques Non applicable

### RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)

# Vista Universele

## Beschermingslak glans

Directive 2010/75/UE 4,2 %

COV (composés  
organiques volatils)  
Directive 2004/42/CE 5,2 %  
53,5 g/l

Valeur limite en UE pour ce produit (cat. A/i) :140 g/ICe  
produit contient au maximum140 g/ICOV.

Règlement (CE) N°  
649/2012 du Parlement  
européen et du Conseil  
concernant les exportations  
et importations de produits  
chimiques dangereux Non applicable

Autres réglementations Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la  
jeunesse au travail.  
Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la  
santé des femmes enceintes au travail.  
Observer les réglementations de la protection du travail.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

**Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.**

#### Texte complet pour phrase H

H301 : Toxique en cas d'ingestion.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.

# Vista Universele

## Beschermingslak glans

H311	: Toxique par contact cutané.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H332	: Nocif par inhalation.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par



# Vista Universele

## Beschermingslak glans

les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Autres informations	Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.
Service émetteur	Information et demande de fiches de données de sécurité: Dimitri Verhage <a href="mailto:d.verhage@vistapaint.nl">d.verhage@vistapaint.nl</a>
BE / FR	

# Vista Universele Beschermingslak glans

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# Vista Universele Beschermingslak zijdeglans

Réf.	130000007651/
N° rév.	1.0
Date de révision	05.03.2020
Date d'impression	06.03.2020

<b>RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE</b>
--

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Vista Universele Beschermingslak zijdeglans

Code du produit 34330-001

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Couche

Utilisations déconseillées Ces informations ne sont pas disponibles.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Vistapaint B.V.  
Spiegelstraat 17  
Industrieterrein Heron  
2631 RS Nootdorp  
Téléphone: +31(0)70 369 41 41  
Téléfax: +31(0)70 386 92 98

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS Belgique	Information et demande de fiches de données de sécurité: Dimitri Verhage d.verhage@vistapaint.nl
---	---

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence Belgique

NVIC Tel.: +31(0)302748888  
Exclusivement pour médecin principal, l'empoisonnement accidentel, peuvent être obtenus. Exclusivement pour conseiller professionnel.

<b>RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS</b>
---

# Vista Universele

## Beschermingslak zijdeglans

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
Catégorie 1

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

#### Prévention:

P261

P280

Éviter de respirer les vapeurs.

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P333 + P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362 + P364

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Élimination:

P501

Rapporter le contenu/le contenant à une entreprise d'élimination de déchets agréée ou à un point de collecte communal.

Composants dangereux  
qui doivent être listés sur  
l'étiquette:

Adipohydraside

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

# Vista Universele

## Beschermingslak zijdeglans

### 3.2 Mélanges

Nature chimique

Matériau de base de laque en phase aqueuse avec liant à base de dispersion acrylique PUR

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
2-butoxyéthanol	111-76-2 203-905-0 01-2119475108-36-XXXX	Acute Tox.4; H332 Acute Tox.4; H312 Acute Tox.4; H302 Eye Irrit.2; H319 Skin Irrit.2; H315	≥ 1 - < 2,5
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5 203-961-6 01-2119475104-44-XXXX	Eye Irrit.2; H319	≥ 1 - < 2,5
Adipohydrazide	1071-93-8 213-999-5 01-2119962900-36-XXXX	Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic2; H411	≥ 0,25 - < 1
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	2682-20-4 220-239-6	Acute Tox.3; H301 Acute Tox.3; H311 Acute Tox.2; H330 Skin Corr.1B; H314 Eye Dam.1; H318 Skin Sens.1A; H317 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	≥ 0,0025 - < 0,025

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

# Vista Universele

## Beschermingslak zijdeglans

Inhalation	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Transférer la personne à l'air frais. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Contact avec la peau	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
Contact avec les yeux	Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin. Garder tranquille.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique.  
Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) Poudre chimique sèche Eau pulvérisée
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):  
Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Conseils supplémentaires

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée

# Vista Universele

## Beschermingslak zijdeglans

doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate.  
Ne pas respirer les vapeurs.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.  
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.  
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Entrée interdite à toute personne étrangère au service.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Mesures d'hygiène

Observer les réglementations de la protection du travail.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

# Vista Universele

## Beschermingslak zijdeglans

les conteneurs	Conserver dans le conteneur d'origine. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.
Précautions pour le stockage en commun	Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
<b>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

### RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limite(s) d'exposition

Composants	No.-CAS
Base	Paramètres de contrôle
Type:	
2-butoxyéthanol	111-76-2
2000/39/EC	Valeurs limites - huit heures 98 mg/m <sup>3</sup>
2000/39/EC	Valeurs limites - huit heures 20 ppm
Conseils supplémentaires:	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau
	Indicatif
2000/39/EC	Limite d'exposition à court terme 246 mg/m <sup>3</sup>
2000/39/EC	Limite d'exposition à court terme 50 ppm
Conseils supplémentaires:	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau
	Indicatif
BE OEL	Valeur limite 98 mg/m <sup>3</sup>
BE OEL	Valeur limite 20 ppm
Conseils supplémentaires:	La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.
BE OEL	Valeur courte durée 246 mg/m <sup>3</sup>
BE OEL	Valeur courte durée 50 ppm
Conseils supplémentaires:	La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5



# Vista Universele

## Beschermingslak zijdeglans

2006/15/EC	Limite d'exposition à court terme	101,2 mg/m <sup>3</sup>
2006/15/EC	Limite d'exposition à court terme	15 ppm
Conseils supplémentaires: Indicatif		
2006/15/EC	Valeurs limites - huit heures	67,5 mg/m <sup>3</sup>
2006/15/EC	Valeurs limites - huit heures	10 ppm
Conseils supplémentaires: Indicatif		
BE OEL	Valeur limite	67,5 mg/m <sup>3</sup>
BE OEL	Valeur limite	10 ppm
BE OEL	Valeur courte durée	101,2 mg/m <sup>3</sup>
BE OEL	Valeur courte durée	15 ppm

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Garantir une bonne aération ; si possible, utiliser ou installer des extracteurs d'air internes.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- a) Protection des yeux/du visage
- Porter des lunettes de protection pour se protéger des projections de liquide.  
Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
- b) Protection de la peau  
Protection des mains
- Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau  
Avant de commencer à travailler, appliquer une préparation pour soins de la peau, résistante à l'eau, sur les parties exposées de la peau.  
Porter des gants de protection en cas de contact avec la peau pendant l'application.
- Délai de rupture: 480 min  
Épaisseur minimale: 0,4 mm  
Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 730 Camatril® Velours (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, [www.kcl.de](http://www.kcl.de)) ou de gants équivalents.  
Les surfaces de la peau entrant en contact avec le produit doivent être enduites de crème de protection. Ces crèmes

# Vista Universele

## Beschermingslak zijdeglans

ne doivent en aucun cas être utilisées après un contact.

Protection du corps	<p>Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.</p> <p>Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.</p> <p>Vêtements de protection à manches longues</p> <p>Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.</p> <p>Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.</p>
c) Protection respiratoire	<p>Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.</p> <p>Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.</p> <p>L'utilisateur doit porter un masque équipé d'un filtre à particules P2 lors de l'application par projection.</p> <p>Protection respiratoire conforme à EN 143.</p>

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	<p>Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.</p> <p>En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.</p>
-------------------	---

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas de données disponibles
pH	env. 8,3
Point de fusion/point de congélation	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	non applicable
Limite d'explosivité,	Pas de données disponibles

# Vista Universele

## Beschermingslak zijdeglans

supérieure / Limite  
d'inflammabilité supérieure

Limite d'explosivité,  
inférieure / Limite  
d'inflammabilité inférieure

Pas de données disponibles

Pression de vapeur

Pas de données disponibles

Densité de vapeur

Pas de données disponibles

Densité

env. 1,05 g/cm<sup>3</sup>

Solubilité(s)

Hydrosolubilité

miscible

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau

non déterminé

Température d'auto-  
inflammabilité

n'est pas auto-inflammable

Température de  
décomposition

Pas de données disponibles

Viscosité

Viscosité, dynamique

env. 1.000 mPa.s

Propriétés explosives

Non explosif

Propriétés comburantes

Non applicable

### 9.2 Autres informations

Temps d'écoulement

Pas de données disponibles

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses

Ces informations ne sont pas disponibles.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

# Vista Universele

## Beschermingslak zijdeglans

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Acides forts et bases fortes  
Oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Température de décomposition Pas de données disponibles

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

##### Composants:

##### **2-butoxyéthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): 1.746 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation Nocif par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cutanée Nocif par contact cutané.

##### **2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:**

Toxicité aiguë par voie orale Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation Toxique par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cutanée Toxique par contact cutané.

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

##### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Vista Universele

## Beschermingslak zijdeglans

**Composants:****2-butoxyéthanol:**

Provoque une irritation cutanée.

**2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:****2-butoxyéthanol:**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Produit:**

Peut provoquer une allergie cutanée.  
Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

**Composants:****Adipohydrazide:**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales****Produit:**

Génotoxicité in vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité****Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction****Produit:**

# Vista Universele

## Beschermingslak zijdeglans

Effets sur la fertilité                      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement                      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité par aspiration**

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Information supplémentaire**

**Produit:**

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### **12.1 Toxicité**

**Produit:**

Toxicité pour les poissons                      Pas de données disponibles

**Composants:**

**Adipohydrazide :**

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques                      CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 9,6 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

**2-méthyl-2H-isothiazole-3-one :**

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)                      10

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu)                      1

# Vista Universele

## Beschermingslak zijdeglans

aquatique)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité Pas de données disponibles

#### Composants:

##### Adipohydrazide :

Biodégradabilité Biodégradation: 60 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 302B

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation Pas de données disponibles

#### Composants:

##### 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol :

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau log Pow: 0,56

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

Mobilité Pas de données disponibles

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit L' utilisateur est responsable du bon codage et de la

# Vista Universele

## Beschermingslak zijdeglans

	désignation exacte des déchets produits. Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Les quantités fractionnées et restantes peuvent être réutilisées.
Emballages contaminés	Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés. Recyclage des emballages vides.
Code d'élimination des déchets	08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses (* ) déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/EG

### RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques Non applicable

### RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



# Vista Universele

## Beschermingslak zijdeglans

COV (composés  
organiques volatils)  
Directive 2010/75/UE 4,2 %

COV (composés  
organiques volatils)  
Directive 2004/42/CE 5,2 %  
54,0 g/l

Valeur limite en UE pour ce produit (cat. A/i) :140 g/lCe  
produit contient au maximum140 g/lCOV.

Règlement (CE) N°  
649/2012 du Parlement  
européen et du Conseil  
concernant les exportations  
et importations de produits  
chimiques dangereux Non applicable

Autres réglementations Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la  
jeunesse au travail.  
Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la  
santé des femmes enceintes au travail.  
Observer les réglementations de la protection du travail.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

**Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.**

# Vista Universele

## Beschermingslak zijdeglans

### Texte complet pour phrase H

H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H311	: Toxique par contact cutané.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H332	: Nocif par inhalation.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des

# Vista Universele

## Beschermingslak zijdeglans

produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Autres informations	Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.
Service émetteur	Information et demande de fiches de données de sécurité: Dimitri Verhage <a href="mailto:d.verhage@vistapaint.nl">d.verhage@vistapaint.nl</a>
BE / FR	

# Vista Universele Beschermingslak zijdeglans

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# Vista Universele Beschermingslak extra mat

Réf.	130000007615/
N° rév.	1.0
Date de révision	05.03.2020
Date d'impression	03.04.2020

<b>RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE</b>
--

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Vista Universele Beschermingslak extra mat

Code du produit 34480-001

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peinture

Utilisations déconseillées Ces informations ne sont pas disponibles.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Vistapaint B.V.  
Spiegelstraat 17  
Industrieterrein Heron  
2631 RS Nootdorp  
Téléphone: +31(0)70 369 41 41  
Téléfax: +31(0)70 386 92 98

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS Belgien

Information et demande de fiches de données de sécurité:  
Dimitri Verhage d.verhage@vistapaint.nl

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence Belgien

NVIC Tel.: +31(0)302748888  
Exclusivement pour médecin principal, l'empoisonnement accidentel, peuvent être obtenus. Exclusivement pour conseiller professionnel.

<b>RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS</b>
---

# Vista Universele

## Beschermingslak extra mat

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
Catégorie 1

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

#### Prévention:

P261

P280

Éviter de respirer les vapeurs.  
Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P333 + P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362 + P364

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Élimination:

P501

Rapporter le contenu/le contenant à une entreprise d'élimination de déchets agréée ou à un point de collecte communal.

Composants dangereux  
qui doivent être listés sur  
l'étiquette:

Adipohydrazide  
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one  
masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1)

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

# Vista Universele

## Beschermingslak extra mat

### RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
2-butoxyéthanol	111-76-2 203-905-0 01-2119475108-36- XXXX	Acute Tox.4; H332 Acute Tox.4; H312 Acute Tox.4; H302 Eye Irrit.2; H319 Skin Irrit.2; H315	≥ 1 - < 5
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5 203-961-6 01-2119475104-44- XXXX	Eye Irrit.2; H319	≥ 1 - < 2,5
Adipohydrazide	1071-93-8 213-999-5 01-2119962900-36- XXXX	Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic2; H411	≥ 0,25 - < 1
2-méthyl-2H- isothiazole-3-one	2682-20-4 220-239-6	Acute Tox.3; H301 Acute Tox.3; H311 Acute Tox.2; H330 Skin Corr.1B; H314 Eye Dam.1; H318 Skin Sens.1A; H317 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	≥ 0,0015 - < 0,0025
masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl- 4-isothiazolin-3- one[no CE 247-500- 7]et 2-méthyl-2H- isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Acute Tox.2; H330 Acute Tox.2; H310 Acute Tox.3; H301 Skin Corr.1B; H314 Skin Sens.1; H317 Aquatic Acute1; H400	≥ 0,0002 - < 0,0015

# Vista Universele

## Beschermingslak extra mat

		Aquatic Chronic1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	
--	--	--	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette). Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Inhalation	Transférer la personne à l'air frais. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Contact avec la peau	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
Contact avec les yeux	Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Ingestion	Consulter un médecin. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin. Garder tranquille.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	Traiter de façon symptomatique. Pas d'information disponible.
------------	--

### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction	Mousse résistant à l'alcool
---------------------	-----------------------------



# Vista Universele

## Beschermingslak extra mat

appropriés

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Poudre chimique sèche

Eau pulvérisée

Jet d'eau à grand débit

Moyens d'extinction  
inappropriés

**5.2 Dangers  
particuliers résultant  
de la substance ou du  
mélange**

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**5.3 Conseils aux  
pompiers**

Conseils  
supplémentaires

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**6.1 Précautions  
individuelles,  
équipement de  
protection et  
procédures d'urgence**

Assurer une ventilation adéquate.

Ne pas respirer les vapeurs.

**6.2 Précautions pour la  
protection de  
l'environnement**

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3 Méthodes et  
matériel de  
confinement et de  
nettoyage**

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**6.4 Référence à  
d'autres rubriques**

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

# Vista Universele

## Beschermingslak extra mat

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Entrée interdite à toute personne étrangère au service.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Mesures d'hygiène

Observer les réglementations de la protection du travail.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Conserver dans le conteneur d'origine.  
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.  
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Composants		No.-CAS
Base	Type:	Paramètres de contrôle
2-butoxyéthanol		111-76-2
2000/39/EC	Valeurs limites - huit heures	98 mg/m <sup>3</sup>
2000/39/EC	Valeurs limites - huit heures	20 ppm
Conseils supplémentaires:	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau	
	Indicatif	
2000/39/EC	Limite d'exposition à court terme	246 mg/m <sup>3</sup>
2000/39/EC	Limite d'exposition à court terme	50 ppm
Conseils supplémentaires:	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau	
	Indicatif	

# Vista Universele

## Beschermingslak extra mat

BE OEL	Valeur limite	98 mg/m <sup>3</sup>
BE OEL	Valeur limite	20 ppm
Conseils supplémentaires:	La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.	
BE OEL	Valeur courte durée	246 mg/m <sup>3</sup>
BE OEL	Valeur courte durée	50 ppm
Conseils supplémentaires:	La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.	
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		112-34-5
2006/15/EC	Limite d'exposition à court terme	101,2 mg/m <sup>3</sup>
2006/15/EC	Limite d'exposition à court terme	15 ppm
Conseils supplémentaires:	Indicatif	
2006/15/EC	Valeurs limites - huit heures	67,5 mg/m <sup>3</sup>
2006/15/EC	Valeurs limites - huit heures	10 ppm
Conseils supplémentaires:	Indicatif	
BE OEL	Valeur limite	67,5 mg/m <sup>3</sup>
BE OEL	Valeur limite	10 ppm
BE OEL	Valeur courte durée	101,2 mg/m <sup>3</sup>
BE OEL	Valeur courte durée	15 ppm

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Garantir une bonne aération ; si possible, utiliser ou installer des extracteurs d'air internes.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- |                                  |  |
|----------------------------------|--|
| a) Protection des yeux/du visage | Porter des lunettes de protection pour se protéger des projections de liquide.<br>Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à |
|----------------------------------|--|

# Vista Universele

## Beschermingslak extra mat

	l'EN166
b) Protection de la peau Protection des mains	<p>Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau</p> <p>Avant de commencer à travailler, appliquer une préparation pour soins de la peau, résistante à l'eau, sur les parties exposées de la peau.</p> <p>Porter des gants de protection en cas de contact avec la peau pendant l'application.</p> <p>Délai de rupture: 480 min Épaisseur minimale: 0,4 mm Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 730 Camatril® Velours (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, <a href="http://www.kcl.de">www.kcl.de</a>) ou de gants équivalents. Les surfaces de la peau entrant en contact avec le produit doivent être enduites de crème de protection. Ces crèmes ne doivent en aucun cas être utilisées après un contact.</p>
Protection du corps	<p>Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.</p> <p>Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.</p> <p>Vêtements de protection à manches longues</p> <p>Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.</p>
c) Protection respiratoire	<p>Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.</p> <p>Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.</p> <p>Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.</p> <p>L'utilisateur doit porter un masque équipé d'un filtre à particules P2 lors de l'application par projection.</p> <p>Protection respiratoire conforme à EN 143.</p>
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	
Conseils généraux	<p>Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.</p> <p>En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.</p>

### RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide
--------	---------

# Vista Universele

## Beschermingslak extra mat

Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas de données disponibles
pH	env. 8,1
Point de fusion/point de congélation	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas de données disponibles
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	Pas de données disponibles
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	Pas de données disponibles
Pression de vapeur	Pas de données disponibles
Densité de vapeur	Pas de données disponibles
Densité	env. 1,023 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition	Pas de données disponibles
Viscosité	
Viscosité, dynamique	env. 1.500 mPa.s
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non applicable

### 9.2 Autres informations

Temps d'écoulement	Pas de données disponibles
--------------------	----------------------------

# Vista Universele

## Beschermingslak extra mat

### RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Acides forts et bases fortes  
Oxydants forts

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Température de décomposition Pas de données disponibles

### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

##### Composants:

##### 2-butoxyéthanol:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): 1.746 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

# Vista Universele

## Beschermingslak extra mat

Toxicité aiguë par inhalation                      Nocif par inhalation.  
Toxicité aiguë par voie cutanée                      Nocif par contact cutané.

### **2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:**

Toxicité aiguë par voie orale                      Toxique en cas d'ingestion.  
Toxicité aiguë par inhalation                      Toxique par inhalation.  
Toxicité aiguë par voie cutanée                      Toxique par contact cutané.

### **masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):**

Toxicité aiguë par voie orale                      Toxique en cas d'ingestion.  
Toxicité aiguë par inhalation                      Mortel par inhalation.  
Toxicité aiguë par voie cutanée                      Mortel par contact cutané.

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### **Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Composants:**

##### **2-butoxyéthanol:**

Provoque une irritation cutanée.

### **2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### **masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Vista Universele

## Beschermingslak extra mat

**Composants:****2-butoxyéthanol:**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Produit:**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

**Composants:****Adipohydrazide:**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales****Produit:**

Génotoxicité in vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité****Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction****Produit:**

Effets sur la fertilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique****Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



# Vista Universele

## Beschermingslak extra mat

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité par aspiration

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Information supplémentaire

**Produit:**

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

**Produit:**

Toxicité pour les poissons Pas de données disponibles

**Composants:****Adipohydrazide :**

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 9,6 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

**2-méthyl-2H-isothiazole-3-one :**

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) 10

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) 1

**masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1) :**

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,19 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés CE50 (Daphnia (Daphnie)): 0,12 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

# Vista Universele

## Beschermingslak extra mat

aquatiques

Toxicité pour les  
algues/plantes aquatiques

CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)):  
0,0052 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)):  
0,00049 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Facteur M (Toxicité aiguë  
pour le milieu aquatique)

100

Toxicité pour les poissons  
(Toxicité chronique)

NOEC: 0,098 mg/l  
Durée d'exposition: 28 jr  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et  
les autres invertébrés  
aquatiques (Toxicité  
chronique)

NOEC: 0,004 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia (Daphnie)

Facteur M (Toxicité  
chronique pour le milieu  
aquatique)

100

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité Pas de données disponibles

#### Composants:

##### **Adipohydrazide :**

Biodégradabilité Biodégradation: 60 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 302B

**masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1) :**

Biodégradabilité Résultat: non dégradable rapidement

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation Pas de données disponibles

#### Composants:

# Vista Universele

## Beschermingslak extra mat

### 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol :

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau log Pow: 0,56

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

Mobilité Pas de données disponibles

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	L' utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits. Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Les quantités fractionnées et restantes peuvent être réutilisées.
Emballages contaminés	Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés. Recyclage des emballages vides.
Code d'élimination des déchets	08 01 11 déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses (*) déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/EG

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

# Vista Universele

## Beschermingslak extra mat

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques Non applicable

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés  
organiques volatils)  
Directive 2010/75/UE 4,1 %

COV (composés  
organiques volatils)  
Directive 2004/42/CE 5,1 %  
52,5 g/l

Valeur limite en UE pour ce produit (cat. A/i) :140 g/lCe  
produit contient au maximum140 g/lCOV.

Règlement (CE) N°  
649/2012 du Parlement  
européen et du Conseil  
concernant les exportations  
et importations de produits  
chimiques dangereux Non applicable

Autres réglementations Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la

# Vista Universele

## Beschermingslak extra mat

jeunesse au travail.  
Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.  
Observer les réglementations de la protection du travail.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

### RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

**Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.**

#### Texte complet pour phrase H

H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H310	: Mortel par contact cutané.
H311	: Toxique par contact cutané.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H332	: Nocif par inhalation.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

# Vista Universele

## Beschermingslak extra mat

Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Autres informations Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il

# Vista Universele Beschermingslak extra mat

se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.

Service émetteur

Information et demande de fiches de données de sécurité:  
Dimitri Verhage [d.verhage@vistapaint.nl](mailto:d.verhage@vistapaint.nl)

BE / FR

# Vista Universele Beschermingslak extra mat